

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 22 33 54

	PAGES
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	129
La vie politique (A. F.).....	130
La vie économique (A. MERLOT) ..	131
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	143
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT)	146
Les artistes polonais au Salon des Indépendants (ÉDOUARD WORONIECKI) .	148
Informations diverses.....	150

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM HELVETO-POLOVICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne**

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

**FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
L'ÉTRANGER : Un an, 25 francs.**

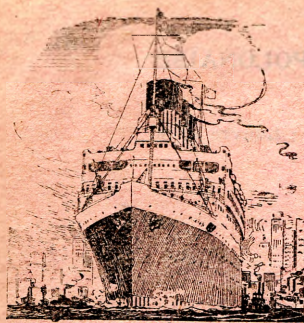
*(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)*

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL 68-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5; RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-30

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaïse.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant R.-J. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Republicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne à Alger.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France* - Président : M. HIERONIMKO ; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. -- Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : Dr DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1er.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Oeuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°)).
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Central de Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Vicomte de Jonghe, Administrateur délégué des Établissements Tencé, Paris ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Prince J. Radzwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat " ; Comte Witold Sagajilo, Administrateur Délégué de la " Société Varsoviennne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk " ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryn, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Stonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wołyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechów.

Ville libre de **Dantzig** (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciale entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA " DOULCE " FRANCE

XXXVII. — SOUVENIR ROMANTIQUE : ALOYSIUS BERTRAND.

Dans le *Patriote de la Côte-d'Or* de Dijon, à la date du 11 mars 1831, paraissait un article, signé L. B. sur la « Fin de la Pologne », dont voici le passage principal :

« La Pologne n'est plus qu'un nom qui ensanglante cette page, un nom que nous mouillons de nos larmes, que nous baisons avec douleur et regret. Praga, deux fois martyre, réfléchit son vaste incendie sur la France. Une courte prière pour cette foule de braves dont la mort n'a pas compté le nombre, et dont le patriotisme n'a eu de borne que la pierre d'un tombeau! Une courte prière, amis, et puis debout! Exécration si nous ne sommes pas dans huit jours à Bruxelles et dans un mois à Berlin! Le combat n'est plus à la tribune et dans les journaux, il est aux frontières. Ce ne sont plus des articles qu'on discute et qu'on vote, des ministres qui se démettent de leurs portefeuilles, des carlistes qui proclament un roi légitime! C'est la guerre, une guerre dont celle de 1789 fut la sœur aînée. Notre avant-garde est menacée; en avant donc, ô France! arrière-garde de la liberté. »

Qu'était-ce donc ce L. B., qui à Dijon, comme d'autres dans d'autres centres de la « douce » France, sonnaient le glas de la Pologne persécutée et envahie et soutenaient ses droits à l'existence devant leurs compatriotes toujours sympathiquement et passionnément intéressés et attachés à toute cause juste et grande, telle la cause de la Pologne « martyre »?

De son vrai nom, Louis Bertrand, — Louis, changé en « Aloysius » « selon les habitudes de renaissance gothique d'alors », constate Victor Pavie, — Aloysius Bertrand qui, vers les années 1828, apparut dans les salons romantiques (chez Nodier à l'Arsenal, chez Sainte-Beuve, chez le grand David) et qui, tel un météore, ayant suivi « ses voies » disparut un jour, déçu et terrassé par les difficultés de la vie. Il avait trop « aimé la lune » ce qui n'a jamais nourri « son homme » et, rêvant « grand », il a succombé, jeune encore, sous la « petitesse » de la réalité quotidienne, il a succombé sur un lit d'hôpital, comme ses aînés et ses cadets Gilbert, Moreau, Verlaine et autres.

Mais, peu de temps après sa mort, ayant découvert le manuscrit dans le rancart de l'éditeur Renduel, les amis fidèles d'Aloysius ont publié cette œuvre « formidablement » romantique, qui depuis est considérée comme une des plus représentatives de l'époque : « Gaspard de la Nuit, Fantaisie à la manière de Rembrandt et de Callot ». Réimprimée plusieurs fois, entre autres dans une édition récente qui fait le charme des amateurs et des bibliophiles, par la « Sirène » aujourd'hui, chez l'éditeur Crès, en 1920, « Gaspard de la Nuit » — Aloysius Bertrand — est entré dans la célébrité et ne peut être

ignoré de tous ceux qui s'intéressent aux grands et généreux mouvements d'idées et de sentiments de la première moitié du siècle dernier. A la même « Collection romantique » de la « Sirène » (chez Crès) vient de paraître un recueil inédit de poésies, d'articles et de « fantaisies » d'Aloysius Bertrand (« Le Keepsake fantastique ») que nous nous empressons de signaler à nos lecteurs et où nous avons puisé l'article sur la Pologne du *Patriote de la Côte-d'Or*. Mais en général les détails sur la vie d'Aloysius Bertrand sont peu connus; il y a quelques mois, M. Henri de Montfort, qui actuellement à Varsovie continue son œuvre franco-polonaise, nous a signalé un de ses amis, dont hélas nous avons oublié le nom, qui préparerait une étude sur l'auteur de « Gaspard de la Nuit » et qui posséderait des documents intéressants sur ses sentiments polonais.

Avant que cette étude paraisse et au moment où la France et la Pologne ont rendu et rendent hommage à la mémoire des grands romantiques, de Michelet, de Lamennais, nous avons cru de notre devoir de rappeler ce modeste Dijonnais, mort méconnu et dont la célébrité croît de jour en jour, ce modeste habitant de la Côte-d'Or, qui par sa plume fut un des propagateurs de l'amitié de la France et de la Pologne.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

LE NOUVEAU MINISTRE DE POLOGNE A PARIS.

M. Alfred Chlapowski, ancien ministre de l'Agriculture dans le deuxième cabinet Witos (octobre-décembre 1923), va être nommé incessamment ministre de Pologne à Paris : l'agrément, qui a été demandé au Gouvernement français, conformément aux usages diplomatiques, ne saurait faire aucun doute.

Le choix du Gouvernement polonais rencontre une approbation unanime : M. Alfred Chlapowski continuera dignement les traditions inaugurées par le comte Maurice Zamoyski, qui fut le premier représentant de la Pologne libérée à Paris.

M. ALBERT THOMAS EN POLOGNE.

M. Albert Thomas, directeur du bureau international du Travail, a visité la Pologne dans la deuxième quinzaine de février.

Au cours de son séjour en Pologne M. Albert Thomas a fait une importante déclaration à M. Frédéric Delagneau, directeur du « Journal de Pologne ». « Des dix-sept projets de convention internationale que le Bureau du Travail a élaborés, — a dit M. Thomas — la Pologne vient d'en ratifier treize d'un coup. Cette décision a une importance considérable pour le B. I. T. et ce fait doit être estimé à

sa juste valeur. Je tiens même à ajouter que ce geste de la Pologne aura une influence considérable sur la future activité de notre Bureau, car les ratifications spontanées du gouvernement polonais sont d'autant plus remarquables qu'elles ne peuvent être attribuées ni à des calculs de politique extérieure, ni à des combinaisons de politique intérieure. L'acte du gouvernement polonais doit être considéré comme une preuve de sincérité et d'un effort social persévérant, ce que je me plais à mettre en lumière. L'accueil que j'ai reçu à Varsovie a profondément touché le vieil ami de la Pologne que je suis et que je resterai; cette affection n'est pas un fait isolé, mais vive, je peux bien le dire, tous les Français visitant ce pays. Je dois de mon côté ajouter que je me suis toujours efforcé d'expliquer dans toutes mes conversations que dans tous les partis politiques de France, aussi bien de gauche que de droite, l'opinion française est non moins unanime en ses sentiments à l'égard de la Pologne. » Parlant ensuite de la situation de la Pologne, surtout au point de vue économique, M. Thomas a dit ce qui suit : « La manière dont les hommes politiques polonais abordent le problème de l'assainissement financier, leur sérieux, la modestie de leurs prévisions, leurs inquiétudes mêmes, tout cela prouve la valeur de leurs efforts et donne les meilleures espérances en la réussite de la grande œuvre entreprise. Nous sommes loin de l'optimisme impérialiste que l'on rencontre dans les milieux allemands — j'arrive d'Allemagne — depuis la quasi-stabilisation de leur monnaie par les rente-marks. En Pologne, au contraire, tout le monde fait preuve d'une remarquable sagesse qui s'incarne en M. Grabski. Mon dernier mot est que si mon affection pour la Pologne n'avait pas besoin de ce nouveau voyage pour être consolidée, ma confiance dans sa destinée s'en est trouvée hautement raffermie. »

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

LA GRANDE PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN POLOGNE.

La superficie totale de la Pologne est de 36.679.820 hectares, dont 12.949.664 hectares pour l'ancien Royaume du Congrès (województes de Varsovie, de Lodz, de Kielce, de Lublin et de Bialystok); 11.162.123 hectares pour les territoires de l'Est (województes de Nowogrodek, de Polésie, de Wolhynie, et district administratif de Wilno); 7.849.361 hectares pour la Petite-Pologne (Galicie); 427.505 hectares pour la wojewodie de Haute-Silésie (Silésie de Gieszyn et Haute-Silésie); 4.291.167 hectares pour l'ancienne Pologne prussienne.

Près de la moitié de la superficie totale de la Pologne consiste en

terres labourables : 17.776.963 hectares, soit 48,5 % de cette superficie; puis viennent les forêts (8.952.486 hectares : 24,4 %); les prés et pâturages (6.291.242 hectares : 17,2 %); les cultures autres que les précédentes couvrent 3.659.129 hectares (9,9 %).

L'Office central de Statistique de la République polonaise vient de publier des renseignements, qui indiquent, pour l'année 1923, la place occupée dans les surfaces ci-dessus indiquées par la grande propriété (plus de 50 hectares).

La grande propriété possède actuellement, en Pologne, 14 millions 186.605 hectares (dont 6.742.501 hectares de forêts), soit plus de 38 % de la superficie totale de la Pologne, qui se décomposent de la manière suivante : Etat : 3.341.786 hectares (dont 2 millions 602.170 hectares de forêts); biens d'Eglise : 227.462 hectares; domaines publics divers : 123.879 hectares; propriété privée : 10.493.478 hectares.

La grande propriété privée existe principalement dans les wojewodies de Polésie (1.658.019 hectares), de Poznanie (1.083.836 hectares), de Varsovie (845.214 hectares), le territoire de Wilno (822.280 hectares), des wojewodies de Wolhynie (753.420 hectares), de Lwow (751.360 hectares), de Lublin (742.432 hectares) et de Nowogrodek (667.963 hectares). Elle offre beaucoup moins d'étendue dans les wojewodies de Lodz (445.881 hectares), de Kielce (493.841 hectares), de Bialystok (394.641 hectares), de Poméranie polonaise (474.494 hectares), de Cracovie (337.952 hectares), de Stanislawow (340.348 hectares), de Tarnopol (493.034 hectares), de Haute-Silésie (187.778 hectares).

Ce sont les forêts qui tiennent une place prééminente dans la grande propriété privée : 4.010.450 hectares; par contre les terres arables ne couvrent que 3.844.407 hectares; les prairies, 951.908 hectares; les pâturages, 476.114 hectares; les pépinières et les potagers, 69.555 hectares; les marais, 161.111 hectares; la tourbe, 843.591 hectares; les bâtiments, 116.678 hectares.

La grande propriété privée est détenue par 19.457 personnes, dont 6.254 possèdent de 50 à 100 hectares; 8.948, de 100 à 500 hectares; et 4.255, plus de 500 hectares : les domaines de 50 à 100 hectares occupent, au total, 436.665 hectares; ceux de 100 à 500 hectares, 2.120.768 hectares; ceux de plus de 500 hectares, 7.936.045 hectares.

*
**

La réforme agraire, dont nous avons déjà indiqué les grandes lignes générales et les premiers résultats, n'a été appliquée jusqu'à présent qu'aux biens domaniaux.

L'étendue des terres parcellées a été, en 1919, de 13.000 hectares; en 1920, de 28.000 hectares; en 1921, de 67.000 hectares; en 1922, de 52.000 hectares et en 1923, de 100.000 hectares.

Le programme de l'année 1924 vise 330.000 hectares, dont 70.000 sont destinés à d'anciens soldats et 250.000 à des civils.

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

D'après un avis publié au *Journal Officiel* du 1^{er} mars 1924, il a été décidé, d'accord entre les départements ministériels intéressés, que l'exportation des chiffons de laine, par dérogation aux prohibitions de sortie existantes, serait réglée de la façon suivante :

1^o Chiffons de laine neufs.

a) Pour les chiffons neufs de drap ou de feutre (mêlés ou classés) : dérogation générale.

b) Pour les tricotages (tricot, bonneterie), effilures, mérinos et flanelles : octroi de dérogations individuelles, à condition que les exportateurs s'engagent à maintenir, pendant un mois, à compter de la date d'autorisation, à la disposition des fabricants français, une quantité équivalente à 15 % des sorties exportées, avec un rabais de 15 % sur le prix justifié de leurs marchés d'exportation.

2^o Chiffons de laine vieux.

a) Pour les chiffons de drap ou de feutre vieux : dérogation générale.

b) Pour les autres sortes, y compris les chiffons de draps peignés (classés) : autorisations individuelles d'exportation, moyennant l'engagement pris par les exportateurs de réserver, pendant un mois, dans les mêmes conditions que ci-dessus, un stock équivalent à 30 % des quantités exportées.

L'application de ces dispositions et l'examen des demandes de dérogation seront confiés à un organisme paritaire, qui fonctionnera au siège du comité central de la laine, 101, boulevard Haussmann.

Ces mesures seront applicables à partir du 15 mars 1924. D'ici là, la sortie sera libre pour les chiffons de laine de toutes sortes.

*
**

Aux termes d'un avis publié au *Journal Officiel* du 2 mars 1924, et par dérogation aux prohibitions de sortie actuellement en vigueur, les peaux de vache corroyées (croûtes), teintées et imprimées, exclusivement propres à la carrosserie, à la maroquinerie et à l'ameublement (ex. n^o 476 du tarif) pourront, jusqu'à nouvel ordre, être exportées sans autorisation spéciale.

*
**

Dans sa séance du 6 mars 1924, le Sénat a voté le projet de loi portant ratification de la Convention commerciale franco-polonaise, signée à Paris le 6 février 1922.

*
**

Par dérogation aux prohibitions de sortie actuellement en vigueur, les laines lavées et les laines lavées à fond (extrait du n^o 23 du tarif

douanier français) pourront, jusqu'à nouvel ordre, être exportées sans autorisation spéciale.

*
**

Aux termes d'un décret du 6 mars 1924, est rapportée, en ce qui concerne les pommes de terre de primeur exportées du 1^{er} mars au 1^{er} mai (extrait du n° 83 du tarif d'entrée) la dérogation à la prohibition de sortie édictée par le décret du 12 juillet 1919.

Toutefois, des exceptions à cette disposition pourront être autorisées moyennant le paiement d'un droit de sortie de 10 % *ad valorem*, et sous les conditions ci-après, qui pourront être modifiées ultérieurement, si besoin est, par le ministre des Finances.

Ne seront admises à l'exportation, jusqu'à nouvel avis et dans la limite d'un contingent qui, pour chaque région de production, ne pourra dépasser la moyenne des exportations des trois dernières années, diminuée de 10 %, que les pommes de terre de primeur accompagnées d'un certificat émanant d'un groupement professionnel habilité à cet effet par le directeur des services agricoles du département, siège du groupement.

Le certificat contiendra la déclaration que le contingent d'exportation, fixé, pour chaque région, par le directeur des services agricoles, sur les bases déterminées par le paragraphe précédent, n'a pas été dépassé. Ce certificat sera revêtu de la signature du directeur des services agricoles, qui est chargé de contrôler, par tous les moyens qu'il jugera utiles, l'exactitude des déclarations.

*
**

Un décret du 11 mars 1924 prohibe, jusqu'à nouvel ordre, la sortie des chevaux destinés à la boucherie (n° 1 *bis* du tarif) : des exceptions pourront être autorisées.

*
**

Un décret du 11 mars 1924 institue un droit de sortie de 25 % *ad valorem* sur les marchandises suivantes : chevaux, juments et poulains, à l'exception des animaux reproducteurs de race pure, inscrits au livre généalogique de leur race (n° 1 du tarif); chevaux destinés à la boucherie (n° 1 *bis*); mules et mulets (n° 2); ânes et ânesses (n° 3); volailles et pigeons vivants, à l'exception des pigeons voyageurs (ex. 14 *bis*); viandes salées (n° 17); volailles et pigeons morts (n° 18); conserves de viande en boîtes (n° 19); pelleteries brutes (n° 22); graisses animales autres que de poissons (saindoux, suifs et autres) (n° 30); margarine, oléo-margarine, graisses alimentaires, et substances similaires (n° 31); œufs de volailles (ex. n° 34); lait naturel (n° 35); lait concentré (nos 35 *bis* et 35 *ter*); fromages (n° 36); beurre (n° 37); malt, orge germée (n° 74); légumes secs (n° 80); pommes de terre (n° 83); fruits de table frais (n° 84); fruits de table secs ou tapés (prunes et pruneaux) (ex. n° 85); graines à ensementer (n° 89); bois communs ronds, bruts, non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres; bois de noyer et de chêne

équarris ou sciés à l'exception des placages (ex. n° 128); merrains (n° 130); bois de mines (ex. n°s 133 et 133 bis); bûches, fagots et bourrées (ex. n° 135); bois d'essences résineuses en rondins pour la fabrication de la pâte à papier (n° 135 bis); charbons de bois et de chènevottes (n° 136); écorces à tan (n° 154); légumes frais (ex. n° 158); choux à choucroute (n° 158 bis); fourrages (ex. n° 164); sulfate de cuivre (n° 0123).

L'institution des droits de sortie précités n'a pas pour effet de modifier ou de suspendre l'effet des prohibitions dont est frappée l'exportation de certaines des marchandises désignées ci-dessus.

*
**

Les taux des droits de sortie fixés à titre temporaire sur diverses catégories d'os bruts de bétail (Voir *la Pologne* du 1^{er} mars 1923, page 245) sont prorogés pour trois mois, à compter du 22 février 1924.

*
**

Il résulte de renseignements fournis par la Direction générale des Douanes, que les demandes de dérogation aux prohibitions de sortie actuellement susceptibles d'être accordées doivent être envoyées en quatre exemplaires aux adresses ci-dessous : produits alimentaires, grains et farines, bois de noyer : *Ministère de l'Agriculture (Office de Renseignements agricoles)*, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).

Sulfate d'ammoniaque : *Ministère de l'Agriculture (Office des Produits Chimiques agricoles)*, 42 bis, rue de Bourgogne, Paris (7^e).

Peaux préparées de cheval, de bœuf, de veau et de vachette tannées, mégissées ou corroyées et peaux brutes de toutes sortes : *Ministère du Commerce (Sous-Commission des Cuirs)*, 64, rue de Bondy, Paris (10^e).

Coton et déchets de coton : *Ministère du Commerce (Sous-Direction des Affaires Commerciales et Industrielles)*, 80, rue de Varenne, Paris (7^e).

Laines et chiffons de laine : *Comité central de la Laine*, 101, boulevard Haussmann, Paris (8).

Produits obtenus directement par la distillation du goudron de houille : *Ministère du Commerce (Office des Produits chimiques et Pharmaceutiques)*, 53, rue de Châteaudun, Paris (9^e).

Houille crue ou carbonisée : *Ministère des Travaux Publics (Direction des Mines)*, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).

Ardoises pour toitures, tuiles ordinaires et tuiles mécaniques : *Ministère des Régions libérées (Direction de la Reconstitution Immobilière)*, 223, rue Saint-Honoré, Paris (8^e).

Or, platine et argent bruts en masses, lingots, barres, poudre, objets détruits : *Ministère des Finances (Direction de la Monnaie)*, quai Conti, Paris (6^e).

Bâtiments de mer : *Sous-Secrétariat d'Etat des Ports, de la Marine Marchande et des Pêches*, 24, rue du Boccador, Paris (8^e).

Pologne.

Le *Dziennik Ustaw* du 25 février 1924 publie la convention franco-polonaise du 6 février 1922, relative aux biens, droits et intérêts privés, et dont nous avons déjà donné le texte dans *la Pologne* du 1^{er} janvier 1924, pages 9 et suivantes.

*
**

Aux termes d'un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 9 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 25 février 1924 (n° 16, pos. 163), le droit de sortie applicable au pétrole brut est fixé à 0,10 franc-or par kilogramme net.

*
**

Le tarif de 7^e classe sera désormais applicable aux transports de bois destinés à Dantzig lorsque ces envois seront dirigés directement sur cette ville.

*
**

Un arrêté du 1^{er} février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 29 février 1924 (n° 19, pos. 190), fixe à 75 % du bénéfice de l'exportateur le montant du droit de sortie applicable aux poutres et aux planches de tremble (n° 58, p. 1 d du tarif douanier polonais).

Nous avons déjà indiqué, dans *la Pologne* du 15 février 1924, page 85, que ces marchandises ont été précédemment prohibées à la sortie de Pologne, sous réserve des autorisations accordées.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 12 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 18 février 1924 (n° 15, pos. 145), les marchandises suivantes acquittent, à l'entrée en Pologne, le droit de douane normal.

N° du tarif
douanier
polonais

6, par. 1. — Fruits et baies frais, salés, trempés, de toute espèce, non spécialement dénommés.

6, par. 2 b). — Oranges et oranges amères fraîches.

18, par. 1. — Café brut, en fèves.

28, *remarque* 3. — Vins dénaturés au moyen de sel, destinés à la fabrication du cognac, contenant de 8 à 25° inclusivement d'alcool, moyennant autorisation du Ministère des Finances (brut).

50. — Eponges.

77, par. 4, a, b. — Par. 5. — Ouvrages en verre, visés à ces paragraphes, destinés à des usages techniques ou industriels.

111. — Combinaisons d'antimoine : émétique (tartrate de potasse et d'antimoine), fluorure, lactate et oxalate d'antimoine artificiel.

Les marchandises ci-dessus énumérées s'ajoutent à celles qui sont comprises dans les listes annexées aux arrêtés du 5 janvier 1924 et du 16 novembre 1923, qui ont été publiées dans *la Pologne* du 15 février 1924, pages 86 et 87, et du 15 décembre 1923, pages 531 et suivantes.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 12 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 18 février 1924 (n° 15, p. 147), les marchandises suivantes doivent être supprimées de la liste des articles, pour lesquels les droits de douane doivent être acquittés en monnaie d'or (Voir la *Pologne* du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes).

N°s du tarif
douanier
polonais

6, par. 1. — Fruits et baies frais, salés, trempés, de toute espèce, non spécialement dénommés.

6, par 2 b). — Oranges et oranges amères fraîches.

77, par. 4. a, b. — Par. 5. — Ouvrages en verre, visés à ces paragraphes, destinés à des usages techniques ou industriels.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 23 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 29 février 1924 (n° 19, pos. 199), les marchandises suivantes acquittent désormais un droit de douane égal à 40 % du droit de douane normal.

N°s du tarif
douanier
polonais

177, par. 2 b). — Papier à imprimer blanc, non satiné et non collé, ne contenant pas moins de 60 % de pâte de bois, ne pesant pas moins de 48 grammes au mètre carré, 1° en rouleaux d'un diamètre non inférieur à 70 centimètres; 2° en feuilles.

177, par. 2 c), I. — Papier à imprimer non collé, ou faiblement collé, blanc, sans ornements et sans filigrane, contenant plus de 48 grammes de pâte de bois par mètre carré. Papier en cahier collé, blanc, sans ornement ni filigrane, non réglé ou bien comportant des lignes uniformes bleues ou grises, contenant plus de 65 grammes de pâte de bois par mètre carré. Buvards à encre pour cahier, blancs ou colorés, contenant de la pâte de bois.

*
**

Aux termes d'un arrêté du 23 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 29 février 1924 (n° 19, pos. 199), l'asphalte fusible artificiel, provenant du charbon de terre (n° 83, p. 3 du tarif douanier polonais), acquitte, à l'entrée en Pologne, sous réserve de l'autorisation du ministre du Trésor, un droit de douane égal à 10 % du droit de douane normal.

*
**

Nous rappelons que, pour le paiement des droits de douane à l'importation en Pologne, les catégories suivantes ont été établies :

1° Marchandises exonérées de tout droit de douane (Voir la *Pologne* du 15 août 1923, p. 168).

2° Marchandises acquittant un droit de douane égal à 2 %, 10 %.

20 % ou 40 % du droit de douane normal (Voir *la Pologne* du 15 janvier 1924, pages 40 et 41 et du 15 août 1923, p. 168 et suivantes; et les modifications ci-dessus indiquées).

3° Marchandises acquittant le droit de douane normal (Voir *la Pologne* du 15 février 1924, pages 86 et 87; du 15 décembre 1923, pages 531 et suivantes, et les modifications ci-dessus indiquées).

4° Marchandises pour lesquelles les droits de douane doivent être acquittés en monnaie d'or (Voir *la Pologne* du 15 décembre 1923, pages 537 et suivantes, et les modifications ci-dessus indiquées).

5° Marchandises acquittant un droit de douane égal à 75 % du droit de douane normal (toutes marchandises non comprises dans les quatre catégories précédentes).

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES DEVICES EN POLOGNE.

Dans *la Pologne* du 1^{er} mars 1924, page 123, nous avons fait connaître les modifications, qui ont été apportées par un arrêté du 30 janvier 1924 à l'arrêté du 27 juillet 1923 (Voir *la Pologne* du 15 août 1923, pages 175 et suivantes) : aux termes de ces nouvelles dispositions, le ministre du Trésor peut accorder à certaines banques la faculté de recevoir des dépôts, ouvrir des comptes, effectuer des paiements en devises étrangères, etc.

La revue *Przemysl i Handel*, organe du Ministère de l'Industrie et du Commerce, a publié, dans son numéro du 21 février 1924, page 210, une première liste des banques autorisées.

Une liste complémentaire a paru dans *Przemysl i Handel* du 28 février 1924, page 242.

*
**

Un nouvel arrêté, en date du 21 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 29 février 1924 (n° 19, pos. 196), modifie de la manière suivante les articles 28, 29 et 30 de l'arrêté précité du 27 juillet 1923.

Aux termes de ces dispositions, les comptes en marks polonais, établis pour les personnes physiques ou morales domiciliées à l'étranger, portent le nom de comptes étrangers. Ces comptes peuvent être ouverts seulement à la Caisse Territoriale Polonaise de Prêts ou dans les banques de devises.

Les opérations sur les comptes étrangers doivent être effectuées dans les conditions suivantes :

Les versements des personnes physiques et morales, domiciliées en Pologne, ne peuvent être reçus que dans les cas prévus aux articles 6 à 9 de l'arrêté du 27 juillet 1923.

Les versements des personnes physiques et morales, domiciliées à l'étranger, ainsi que ceux provenant des autres comptes étrangers sont autorisés sans restrictions.

Enfin, les paiements sur comptes étrangers sont également auto-

risés sans restrictions, dans la limite des sommes figurant à ces comptes.

D'autre part, la nouvelle rédaction de l'article 30 autorise l'ouverture de comptes étrangers et en général la remise à l'étranger de paiements pour la Pologne sous toutes formes en échange de la mise des devises étrangères à la disposition des banques de devises.

Toutefois le ministre du Trésor peut suspendre momentanément l'autorisation précédemment visée, ou bien la subordonner à certaines formes ou conditions.

Les articles 31, 32 et 33 de l'arrêté du 27 juillet 1923 sont abrogés.

LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES EN POLOGNE.

Par un avis du 25 janvier 1924, publié au *Monitor Polski* du 5 février 1924, le Ministère du Trésor (Office d'Etat du contrôle des assurances : *Panstwowý Urząd Kontroli Ubezpieczen*) fait connaître que les compagnies d'assurances suivantes ont le droit de conclure, depuis le 1^{er} janvier 1924, des contrats d'assurance en dollars des Etats-Unis d'Amérique, sous la réserve que les valeurs procurées par l'exécution des polices seront versées sans délai à la P. K. K. P. :

1. Compagnie polonaise d'assurances, société par actions (*Warszawskie Towarzystwo Ubezpieczen, sp. akc.*), Varsovie (incendie, transports, vol, grêle).

2. Compagnie d'assurances « *Przezornosc* », société par actions (*Towarzystwo Ubezpieczen « Przezornosc », sp. akc.*), Varsovie (incendie, vol, transports).

3. Compagnie d'assurances « *Połonia* », société par actions, Varsovie (incendie, vol, transports, bris de glace).

4. Compagnie d'assurances « *Omnium* », société par actions, Varsovie (incendie).

5. Compagnie d'assurances « *Port* », société par actions, Varsovie (incendie, vol, transports).

6. Compagnie d'assurances « *Orzel* », société par actions, Varsovie (incendie, vol, transports).

7. Compagnie mutuelle d'assurances « *Snop* » (*Towarzystwo Wzajemne Ubezpieczen « Snop »*), à Varsovie (incendie, grêle).

8. Union d'assurances des industriels polonais (*Zwiazek Ubezpieczeniowy Przemyslowcow polskich*), à Varsovie (incendie, vol, transports).

9. « *Wisla* », Compagnie mutuelle contre l'incendie à Varsovie (« *Wisla* » *Wzajemne Towarzystwo Ogniove w Warszawie*) (incendie).

10. Direction polonaise des Assurances mutuelles (*Polska Dyrekcja Ubezpieczen Wzajemnych*) à Varsovie (incendie, grêle).

11. Compagnie d'Assurances « *Piast* », société par actions (*Towarzystwo Ubezpieczen « Piast », sp. akc.*) à Varsovie (incendie, vol, transports, bris de glaces, chevaux, chômage).

12. Compagnie d'Assurances « *Silesia* », société par actions, à

Varsovie et à Bielsk, Silésie de Cieszyn (incendie, vol, transports, responsabilité civile).

13. Banque posnanienne d'assurances, société par actions (Poznański Bank Ubezpieczeń. Tow. akc.) à Poznań (incendie, vol, conduites d'eau, responsabilité civile).

14. « Vesta », Compagnie mutuelle d'assurances contre l'incendie et la grêle à Poznań (« Vesta ». Towarzystwo Wzajemne Ubezpieczeń od ognia i gradobicia w Poznaniu) (incendie, vol).

15. « Vesta », Banque mutuelle d'assurances à Poznań (« Vesta », Bank Wzajemny Ubezpieczeń w Poznaniu) (responsabilité civile et automobiles).

16. Compagnie mutuelle d'assurances à Cracovie (Towarzystwo Wzajemne Ubezpieczeń w Krakowie) (incendie et vol).

17. « Dniester », Compagnie mutuelle d'Assurances (« Dniester », Towarzystwo Wzajemne Ubezpieczeń) à Lwów (incendie).

18. Riunione Adriatica di Sicurtà w Trjescie, agence à Lwów (incendie).

19. Société par actions d'assurances de Łódź « Pax » (Łódzka Akc. Sp. Ubezpieczeń « Pax ») à Łódź (incendie).

20. Compagnie d'assurances « Przyszłość », société par actions, à Varsovie (incendie).

21. Compagnie mutuelle d'assurances de l'industrie sucrière en Pologne (Towarzystwo Wzajemne Ubezpieczeń Cukrowni w Polsce), à Varsovie (incendie).

Un second avis du 15 février 1924, publié au *Monitor Polski* du 27 février 1924, ajoute à la liste précédente les deux sociétés suivantes :

22. Compagnie d'assurances « Mazovia », société par actions, à Varsovie (incendie).

23. Compagnie d'assurances mutuelles de Białystok (Białostockie Towarzystwo Wzajemnych).

LE STATUT DES SOCIÉTÉS ANONYMES EN POLOGNE.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère des Finances ont établi un règlement concernant la fondation des Sociétés anonymes et les changements apportés aux statuts des Sociétés existantes. Ce règlement est obligatoire pour la période transitoire précédant l'introduction de la nouvelle unité monétaire. Le capital initial d'une Société à fonder ne peut être inférieur à 25.000 zlotys et le nominal d'une action, inférieur à 10 zlotys.

LA RÉFORME MONÉTAIRE EN POLOGNE.

La réforme monétaire, qui est actuellement préparée en Pologne (Voir, sur la question, *la Pologne* du 15 février 1924, pages 95 et 96), nécessite l'émission d'une certaine quantité de monnaies de métal, dont les pièces en argent et en nickel seront frappées en France. L'Hôtel des Monnaies de Paris, aura à fournir 1 million de pièces d'une valeur de 5 zlotys, 4 millions de pièces de 2 zlotys et 8 mil-

lions de pièces de 1 zloty d'une valeur totale de 21 millions de zlotys polonais. Les pièces en nickel seront frappées par la Société de monnayage. Elles seront en nickel de différentes valeurs exprimées en grosz polonais (1 zloty égale 100 grosz) pour une somme globale de 20 millions de zlotys.

IV. — VOIES DE COMMUNICATION

LE PORT DE GDYNIA.

Quand la Pologne fut reconstituée en 1918, elle demanda aussitôt la possession d'une certaine étendue de côte et d'un port sur la mer Baltique. Pour satisfaire ce désir, le traité de Versailles lui attribua 90 kilomètres de côte sur le littoral de la mer Baltique, en séparant la Prusse orientale de l'Allemagne; il refusa toutefois à l'Etat polonais la propriété du port de Dantzig qui devint une ville libre, et dont la Pologne fut seulement autorisée à se servir, moyennant certaines conditions.

Depuis ce moment, les citoyens de Dantzig, ou du moins la plus grande partie, n'ont cessé de se considérer comme des citoyens allemands séparés du Reich par la violence. De là, toute une succession de luttes sournoises pour empêcher la Pologne de retirer du port tous les avantages auxquels le traité de Versailles lui donne droit.

Dans les conditions actuelles, Dantzig ne peut être d'aucune utilité à la Pologne. Le traité de Versailles lui donne bien le droit de se servir du port en cas de guerre — et cela d'ailleurs sous des conditions rigoureuses — mais il refuse cette autorisation à des navires alliés.

D'autre part, il est plus que probable que le port de Dantzig ne sera plus suffisant d'ici à quelques années pour centraliser tout le trafic commercial de la Pologne employant la voie de mer. Les experts considèrent que d'ici à dix ans le roulement annuel des seules marchandises à *exporter* de Pologne par mer atteindra dix millions de tonnes, dont cinq millions au moins devront trouver un autre débouché que Dantzig, ce port n'étant pas susceptible d'un agrandissement illimité.

Pour ces raisons, le gouvernement polonais a mis à l'étude le projet de construction d'un port national, à Gdynia, dans le golfe de Dantzig. Une loi du 23 octobre 1922 y a déclaré d'utilité publique la construction de trois ports : de guerre, de commerce, de pêche.

Le 21 février 1924, a eu lieu, sous la présidence du député Żaluski, une réunion des Commissions de la marine, et de l'industrie et du commerce de la Diète, dont *Przemysł i Handel* rend compte dans son numéro du 28 février 1924.

Cette assemblée a décidé de présenter au Gouvernement polonais les desiderata suivants : 1° concéder les travaux à une entreprise privée à laquelle seront accordés des crédits à long terme; 2° pendant la durée des travaux réserver un emplacement au port pour les communications transatlantiques; 3° ne pas engager de crédits

d'investissement dans le port de Dantzig jusqu'au jour où la Pologne aura obtenu tous les droits que lui garantit le traité de Versailles; 4° améliorer les moyens de communication entre la Pologne et le port de Gdynia et appliquer à ce dernier les plus grands privilèges douaniers; 5° développer le mouvement d'émigration et d'immigration par le port de Gdynia.

LES NOUVEAUX TARIFS DE CHEMINS DE FER EN FRANCE.

De nouveaux tarifs de chemins de fer sont entrés en application, le 10 mars 1924, sur les réseaux ferrés français.

Ils comportent une augmentation des tarifs-voyageurs (non compris l'impôt) de 50 % pour la 1^{re} classe, 48 % pour la seconde et 47 % pour la troisième.

Les tarifs-marchandises sont majorés de 12 1/2 %.

Les nouveaux tableaux, barèmes et billets ne sont pas encore établis. En attendant, le prix ancien des billets doit, d'après les instructions adressées aux gares, être multiplié par les coefficients respectifs de 1.426 (1^{re} classe), 1.412 (2^e classe) et 1.397 (3^e classe).

V. — QUESTIONS SOCIALES

LES GRÈVES EN POLOGNE.

1.215 grèves ont éclaté en Pologne pendant l'année 1923 (800 en 1922; 693 en 1921); elles ont entraîné le chômage de 696.552 ouvriers (en 1922, 607.011; en 1921, 477.037). Ces chiffres semblent inférieurs à ceux des années précédentes, si l'on considère qu'ils englobent les résultats de la Haute-Silésie.

C'est l'industrie textile qui a été principalement affectée : 141 grèves (116 en 1922; 44 en 1921) et 185.288 grévistes (en 1922, 176.717 et en 1921, 80.197); l'industrie minière est au second rang : 72 grèves (43 en 1922; 64 en 1921) et 112.559 grévistes (en 1922, 100.603 et en 1921 94.064).

Les nombres concernant les autres industries sont beaucoup moins importants : agriculture (84 grèves; 5.335 grévistes); industrie minière (123 grèves; 16.568 grévistes); métallurgie (73 grèves; 26.520 grévistes); machines et électricité (86 grèves; 19.797 grévistes); industrie chimique (50 grèves; 8.288 grévistes); industrie du papier (10 grèves; 1.287 grévistes); tannerie (43 grèves; 3.467 grévistes); industries du bois (209 grèves; 26.101 grévistes); industries de l'alimentation (88 grèves; 9.033 grévistes); confections (83 grèves; 14.814 grévistes); bâtiment (51 grèves; 12.119 grévistes); industries graphiques (19 grèves; 1.281 grévistes); établissements d'utilité publique (12 grèves; 14.514 grévistes); commerce (35 grèves; 1.254 grévistes); voies de communication (16 grèves; 15.898 grévistes); grèves généralisées (9 grèves; 221.643 grévistes).

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LA SUPRÊME ENVOLÉE.

Nous avons exprimé, à plusieurs reprises, nos regrets que la littérature polonaise ait eu relativement peu recours, dans le choix de ses sujets, aux événements de la dernière guerre polono-bolcheviste, pourtant si féconde en scènes pleines de dévouements tragiques et de sacrifices émouvants. Mais, au fur et à mesure que l'angoisse qui étreignait les cœurs, aux heures sombres de l'invasion bolcheviste, faisait place au sentiment de sécurité que donne la conscience de la victoire et du danger pour longtemps écarté, nous voyons apparaître des récits, des romans, des exposés historiques relatant les événements les plus saillants de la tragique épopée.

Nous avons devant nous un de ces admirables récits, témoignage éloquent de la grandeur de l'âme polonaise, grandeur qui se manifeste aussi bien dans les faits qui y sont relatés que dans la sublime envolée qui anime son auteur d'une ferveur vraiment mystique. Sur la couverture, nous voyons deux fusils entre-croisés dont les baïonnettes sont coiffées l'une de la traditionnelle « *chapska* » des soldats de Haller, l'autre de l'historique casquette des légions de Piłsudski. Une couronne de lauriers enlace ces deux emblèmes de guerre et le tout est dominé par une aigle polonaise aux ailes déployées qui accrochée de ses serres puissantes aux crosses des fusils semble défier les rivalités des partis et des orientations politiques, en clamant au monde entier la force du patriotisme polonais oubliant en face de l'ennemi ses querelles intestines pour se dresser, comme un seul homme, à la défense du sol natal.

Le livre est intitulé *Najwyższy lot* (La suprême envolée). Son auteur, le professeur *Antoni Ossendowski*, n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la Pologne. Nous les avons déjà entretenus l'année passée du remarquable ouvrage où *M. Ossendowski* décrit son voyage à travers le Thibet et la Mongolie lorsque, fuyant la terreur bolcheviste, il dut traverser les immenses déserts de l'Asie et s'arrêter dans des lieux, à demi sauvages, où jamais, jusque-là, aucun Européen n'avait pénétré. Nous avons relevé dans le livre du professeur *Ossendowski* de magnifiques descriptions de la nature sibérienne, des récits de scènes tragiques, pleines d'un intérêt poignant, des constatations scientifiques du plus grand intérêt, témoignant de l'érudition profonde de leur auteur. Il nous semblait, à ce moment, avoir affaire à un savant devenu conteur par nécessité, tant ce côté scientifique paraissait prédominer à travers les pages de son intéressant ouvrage.

Mais voilà que *M. Ossendowski* se révèle sous un aspect inattendu. La loupe et le scalpel du savant ont fait place au lyrisme du poète. S'il n'écrit pas en vers, les lignes harmonieuses de son récit sont quand même un poème où dans des stances inspirées il chante la gloire des jeunes aiglons polonais, de ces jeunes gens de 15 et 16 ans qui, au moment où l'ennemi était aux portes de Varsovie, accoururent

en masse aux bureaux de recrutement de l'armée volontaire pour aller ensuite tomber, comme de vieux braves, sur les champs de bataille de la banlieue varsovienne et former de leurs corps ce sublime rempart auquel se brisa la ruée des soldats de Trotsky.

Ce fut vraiment une suprême envolée. Lorsque retentit l'appel pour les enrôlements, ce fut un véritable bouleversement dans toutes les familles polonaises. Partout, où s'était conservé le souvenir d'un grand-père ou d'un père qui avaient lutté pour le pays, lors des deux dernières insurrections, partout où était vivante la tradition des glorieux faits d'armes des anciens soldats polonais, et quelle est la famille polonaise où ces traditions n'ont pas été conservées avec la plus grande piété, partout l'appel lancé par les organisateurs de l'armée volontaire trouva un écho puissant. Adieu les livres et les leçons ! Ce ne sont plus que refrains guerriers, que sonneries de campagne qui hantent les cerveaux des jeunes lycéens. Mais c'est surtout parmi les *boys-scouts* que l'effervescence est la plus grande. N'est-ce pas le moment de mettre en œuvre cette savante préparation militaire qui a été l'objet de leurs exercices, au cours desquels, tout en assouplissant leurs corps, les jeunes éclaireurs cultivaient si pieusement l'idée de la patrie ?

Mais, ce n'est pas si facile de mettre en œuvre tous ces projets échafaudés avec tant d'enthousiasme. Les bureaux de recrutement n'acceptent les enrôlements qu'à condition que les jeunes volontaires produisent une autorisation des parents. Et quel est le père ou la mère qui consentiront avec facilité à envoyer leur enfant à une mort certaine ? Des scènes d'un tragique poignant se déroulent au sein des familles polonaises. En fin psychologue, *M. Ossendowski* les a peintes de main de maître.

C'est tantôt un ouvrier socialiste dont le fils imbu, comme lui, des théories de Marx et de Bebel, vient tout à coup solliciter l'autorisation de s'enrôler dans l'armée volontaire. « Comment ! tu veux te battre pour les riches propriétaires agraires, pour la bourgeoisie, pour les intellectuels ? demande-t-il étonné. » — « Mais non, mon père, je veux me battre pour la Pologne. » — « Et le socialisme, et le parti ? » — « Tout reste, comme par le passé, père. » — « Et comment cela ? » — « Il faut d'abord assurer l'existence du pays, répond le fils, afin de pouvoir ensuite y propager les idées socialistes. Si nous n'arrivons pas à sauver la Pologne, les communistes de Moscou nous apprendront, à leur manière, ce que c'est que le socialisme. On ne peut pas, père, socialiser la misère. Il faut d'abord se relever économiquement, s'enrichir, et c'est alors seulement que l'on pourra parler de justice dans la répartition des richesses. C'est clair ! » Et s'enflammant à ses propres paroles, le jeune socialiste patriote devient de plus en plus convaincant : « Le socialisme, père, le parti, la lutte des classes ouvrières, — Marx et les autres — tout cela ce ne sont que de vaines paroles. Tout cela ne vaut rien, en présence des événements actuels. La Pologne, pour laquelle donnèrent leur vie tant de seigneurs et d'ouvriers, tant de nationalistes et de socialistes, la Pologne est submergée par les hordes moscovites. Et lorsqu'elle aura disparu dans

les flots de cette mer de sang, accourront à la curée les Allemands, et cela sera la fin de la Pologne. » Arguments convaincants, auxquels cède petit à petit le vieil ouvrier. Après une nuit blanche passée à réfléchir, il se rend à l'évidence et le matin embrassant son fils, il lui dit à travers les sanglots qui montent de son cœur oppressé : « Au nom de Dieu ! va, mon petit ! va te battre, comme un vrai Polonais que tu es. Venge tout ce sang versé pour le pays, toutes ces souffrances endurées pour la liberté de la Patrie. »

Puis ce sont des scènes analogues qui se déroulent dans les milieux de cette vaillante petite bourgeoisie polonaise qui a donné de tous temps des preuves si éclatantes de son dévouement au pays. Là ce sont les mères qui tentent de protester le plus chaleureusement ; mais finalement elles sont forcées de céder. L'un des récits les plus émouvants est peut-être celui où *M. Ossendowski* relate l'histoire authentique de ce jeune *Zygmunt Ploszko, Lolus*, comme on l'appelait dans la famille, beau jeune homme aux yeux bleus pleins de flamme mystique, doué d'un merveilleux talent musical, qui avait juré à sa mère bien-aimée, restée seule au monde après la mort de son mari, de ne jamais la quitter et de devenir sa joie, sa gloire et son orgueil. Et voilà qu'il se voit forcé de briser ce serment. La Patrie l'appelle et il veut courir, avec les autres, à sa défense. Une lutte angoissante se déroule dans le cœur du jeune héros, lutte à laquelle ne tarde pas à être mêlée sa mère et dont les péripéties décrites avec la finesse d'un ciseleur constituent peut-être les plus belles pages du livre de *M. Ossendowski*. La mère de *Lolus* est trop bonne patriote pour résister trop longtemps. Elle finit par donner son consentement.

Et tous, le fils de l'ouvrier socialiste, le jeune bourgeois, l'artiste inspiré, tous ils s'en vont revêtus d'uniformes confectionnés à la hâte offrir « dans cette suprême envolée » leur sang pour la patrie. Sacrifice rapide et d'une sublime grandeur dans sa simplicité. Après des actes d'un véritable héroïsme qui valurent au « miracle de la Vistule » le moyen de s'accomplir, tous, ils tombent sous les balles bolchevistes. Mais l'ennemi est repoussé. Le pays respire et revient à la vie.

Seules, les mères de ces jeunes héros sont restées inconsolables, dans leur douleur sans bornes, arrivées au sommet du calvaire qu'elles ont gravi, au cours de ces semaines tragiques. C'est à ces « mères pleurant leurs fils » que *M. Ossendowski* a dédié son livre consacré au souvenir « des aiglons polonais ».

« Je sais, dit-il, que l'éternel rêve de leur vie sera de maintenir dans le souvenir de la nation les noms des jeunes héros, leurs fils, qui sont tombés pour assurer l'avenir du pays. C'est inspiré de ce rêve que j'ai écrit mon livre. Qu'il contribue, dans la mesure de ses moyens, à réaliser cette œuvre sublime d'hommage et de reconnaissance. Que la modeste somme que rapportera mon livre soit employée à élever un monument aux jeunes héros polonais tombés au champ d'honneur en défendant leur pays. »

PAUL KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

CONSTANTIN PHOTIADÈS : *Marie Kalergis, née comtesse Nesselrode* (1822-1874). — Un vol. in-16, 255 pages, avec deux portraits. Librairie Plon, Paris, 1924.

De cette étude sur la curieuse figure de la « fée blanche », je ne puis retenir ici que le chapitre où M. Photiadès analyse les sentiments qu'éprouvait, pour la Pologne, la belle cosmopolite, demi-polonaise déracinée, fille du chef de la gendarmerie russe à Varsovie, nièce du chancelier Nesselrode. Envisagée sous ce seul point de vue, Marie Nesselrode ne nous paraîtra guère sympathique en dépit des efforts de son biographe et bien qu'on ne doive pas lui marchander les circonstances atténuantes.

Née à Varsovie, élevée d'abord par une mère polonaise demeurée patriote, séparée de bonne heure de cette mère, et confiée aux soins de sa tante, la femme du chancelier impérial, jeune fille, puis jeune femme, Marie Nesselrode fut d'abord ballottée entre deux sentiments également puissants mais contradictoires : l'amour instinctif pour la Pologne, le loyalisme envers le tzar. Elle devait s'apercevoir à ses dépens de leur incompatibilité, mais cette expérience désagréable ne se fit qu'à la fin de sa vie. La première et la plus brillante période de son existence se passa à l'étranger et elle ne souffrit pas alors de la fausse situation dans laquelle l'avaient placée les circonstances.

M. Photiadès la montre en ce temps-là laissant le patriotisme triompher des scrupules du loyalisme. Pendant ses longs voyages hors les frontières de l'empire, elle subit aisément l'influence hostile à la Russie de ses compatriotes rencontrés à l'étranger. Aussi de retour à Varsovie, elle profite de la haute situation des siens pour servir la cause qui lui est chère. Une anecdote célèbre, dont la presse française se fit alors l'écho (1846), et dont le maréchal Canrobert a donné plus tard un inexact récit, atteste que ce ne fut pas toujours sans risques.

Cette ferveur ne dura guère. Sa tante, la comtesse Charles Nesselrode, en avisait son mari dans ce curieux billet du 5 août 1849, envoyé d'Ischl, où elle avait rencontré sa nièce.

Elle a bien mûri, elle a une si bonne logique... elle m'a dit une chose qui m'a frappée en parlant de nationalité et de Pologne : « Autant je rêvais la restauration de ce pays, autant je ne la désire plus parce que toute la nation est démagogique ».

Ce mot est malheureux. Mais je songe que Marie Kalergis est une grande dame très internationale (on ne disait pas encore « train de luxe » et pour cause), remplie d'aversion pour les soulèvements populaires et les incidents parfois un peu rudes dont ils sont la cause. Elle s'est effrayée des scènes dont elle a été témoin l'année précédente. Nous ne nous exagérerons donc pas l'importance de ce propos. D'ailleurs, si brillante était alors son auréole aux yeux de ses

compatriotes, que ceux-ci étaient enclins pour elle à toutes les indulgences. « Sa réputation européenne d'élégance, de beauté, d'esprit et de talent faisait l'orgueil de sa ville natale. Idolâtrée des milieux aristocratiques et officiels, elle n'était pas moins populaire dans l'acception la plus étendue de ce terme. Au spectacle, le public le lui prouvait par des ovations tumultueuses. »

Mais cependant cette élégante n'aime point Varsovie. Elle se plaint sans cesse des séjours que lui impose chaque année sa tendresse filiale dans l'« ennuyeuse », l'« odieuse », la « sinistre » ville qu'elle appelle son « sépulcre ». Il faut reconnaître qu'elle se y distrait surtout par une activité charitable qui est tout à fait digne de louange.

En 1860, le tzar Alexandre visita Varsovie. Marie Kalergis-Nesselrode avait bien alors dépouillé les sentiments patriotiques de 1846. Elle fut à peu près la seule grande dame polonaise qui parut aux fêtes et aux réceptions officielles. Le loyalisme avait définitivement triomphé du polonisme. Son attitude au cours des incidents qui suivirent la visite du tzar la mit au ban de la société polonaise. Son biographe trouve naturel qu'elle se soit abstenue de participer à des démonstrations qu'il qualifie « d'aussi puériles que provocantes ». Il n'est pas besoin pourtant d'être polonophile ou russophobe pour être froissé de la conduite de son héroïne. L'éclectisme dont on la loue me heurte profondément; je ne peux comprendre l'état d'esprit de cette femme qui était « amie de la liberté chez les oppresseurs, admiratrice de l'autocrate chez les opprimés » et qui osait déclarer : « Mes oppresseurs m'indignent, les opprimés me dégoûtent ».

On sait que là-dessus, devenue veuve du mari dont elle vivait séparée, elle se remaria avec M. Moukhanow, un fort galant homme, mais qui était colonel russe et préfet de police de Varsovie. Elle en éprouva quelque gêne lors de l'insurrection et de la répression qui la suivit...

En 1868, son mari fut nommé président du théâtre et des palais impériaux à Varsovie. Il exerçait ainsi une sorte de ministère des beaux-arts à la fois artistique et mondain. On ne parlait plus alors de politique et Marie ne tarda pas à recouvrer son ancien prestige. Dès le printemps de 1869, conte M. Photiadès, la haute société polonaise se pressait aux réceptions musicales de M. Moukhanow, au point que cette femme de haut fonctionnaire russe pouvait s'écrier avec joie : « Jugez du succès, nous n'avions pas un Russe! »

Il ne faudrait pas conclure de cette boutade qu'elle fût revenue aux traditions de sa jeunesse. Son biographe constate que « si elle gardait au fond de son cœur un amour impérissable de la Pologne, toute sa culture cosmopolite se révoltait contre l'atmosphère trop nationale de Varsovie. Marie Kalergis accusait son entourage de n'être « éduqué qu'à la surface, tout juste assez pour avoir perdu son individualité et pas assez pour s'élever jusqu'au cosmopolitisme ». Elle eût été plus logique si en son engouement cosmopolite elle eût assisté d'un œil sec au martyre de la Pologne. Mais comme l'appel de sa race les voix de la tendresse et de la pitié l'em-

portaient en elle sur les chimères de l'intelligence, elle en venait à imaginer un moyen terme entre son patriotisme polonais et son loyalisme russe : « une politique juste-milieu ».

Et c'est bien là, me semble-t-il, en dépit de toutes ses précieuses qualités d'esprit et de charme la condamnation de Marie Kalergis en tant que Polonaise.

HENRI DE MONTFORT.

Accusé de réception.

- AGENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE (supplément polonais aux feuilles de dépêches du 1^{er} mars 1924). — L. L. : *La solution définitive du problème monétaire.*
- JACQUES DÉCORET : *La question de Haute-Silésie et son règlement. L'interprétation du plébiscite de 1921 par la Société des Nations.* — Un vol. in-16 de 196 pages (Imprimerie L. Bascou, 42-44, rue Sala, Lyon, 1924).
- FRANCEXPORTE (janvier-février 1924). — *L'élargissement du marché polonais.*
- GAZETTE DE PRAGUE (5 mars 1924). — EUGÈNE POITÈVIN : *La Pologne et ses voisins.* — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne.*
- L'INDEX DES INDUSTRIES DU CUIR ET DES INDUSTRIES S'Y RATTACHANT (février 1924). — *Le Commerce extérieur polonais pendant le 1^{er} semestre 1923.*
- RADIO (Bulletin quotidien de l'Agence. — 10 mars 1924). — *La nouvelle banque d'émission en Pologne.*
- REVUE BLEUE (1^{er} mars 1924). — LUCIEN BOURGUÈS : *Les mémoires de Jean-Chrysostome Pasek.*
- LA REVUE DE POLOGNE (janvier-mars 1924). — J. IWASZKIEWICZ : *Les Juifs en Lithuanie et Ruthénie au temps d'Alexandre I.* — ROBERT REDSLOB : *L'Alsace ressuscitée.* — T. GRABOWSKI : *Jules Slowacki et le romantisme français.* — JACQUES LANGLADE : *La dernière manière de George Sand (suite).* — G. TYMIENIECKI : *Slaves et Allemands.* — J. DE MORAWSKI : *Quelques témoignages étrangers sur les mœurs polonaises au temps de Jean III Sobieski.* — P. KOCZOROWSKI : *Louise Labé.* — J. JULIEN : *Les Eglises d'Orient et les Problèmes de la politique mondiale.* — E. CHEVÉ : *Tolstoï et la ruine du nationalisme en Russie.* — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES. — CHRONIQUE.
- LA REVUE UNIVERSELLE (1^{er} mars 1924). — MONTJOYE : *Le plan de conquête germano-russe.*

LES ARTISTES POLONAIS AU SALON DES INDÉPENDANTS

Le Comité du Salon des Indépendants a pris cette année, on le sait, l'initiative très discutée de grouper tous les exposants en sections nationales. Le conflit qui avait éclaté à cette occasion au sein de la Société provoqua par la suite l'abstention de nombreux artistes et, parmi eux, de plusieurs Polonais des plus éminents. Nous déplorons donc l'absence des peintres : Mmes M. Muter, A. Halicka, N. Alexandrowicz, Z. Piramowicz, Kwiatkowska, S. Ordynska-Morawska et D. Kucembianka, MM. Kisling, Mondzain, Makowski; des sculpteurs : Mmes Bohdanowicz et Szczytt-Lednicka, M. F. Black. Par conséquent la section polonaise (salle 37) ne reflète l'art polonais à Paris que très imparfaitement. Elle réunit cependant quelques œuvres de valeur et n'est en rien inférieure à d'autres sections étrangères.

La première place revient incontestablement au vigoureux « Clown » de M. J. Januszewski. Sur le fond de lourdes draperies traitées d'une façon très originale la silhouette penchée en avant du célèbre clown Porto, frappe par son grotesque vigoureux et expressif. L'effet plastique de la composition mûrement réfléchi est obtenu sans recourir à des déformations, sans contredire la vérité de la nature. Les compositions de M. d'Erceville lui servent de cadres solides pour accentuer les valeurs plastiques de son coloris. Il s'adonne avec passion à la recherche d'eurythmies de couleur conçues en tonalités chaudes concentrées et vibrantes avec le minimum de détails réalistes, mais qui sont bien construits. De ses expériences futuristes et cubistes M. Czyzewski est revenu à sa source d'inspiration primitive. Sa *Madone avec l'enfant* a toute la grâce émouvante et douloureuse des images populaires par quoi s'expriment les trésors de la sensibilité rustique, fraîche et ardente. Elle a gardé la gaucherie charmante et les contours tendres et un peu rudimentaires de leur dessin. Nous trouvons beaucoup de sincérité et d'émotion directe dans un *paysage de montagne* et dans un *portrait de Mme Szymberska*. M. Dabrowa nous présente une *vue des Invalides* avec la verdure des bosquets qui se reflète sur les vieux murs et le *portrait d'un violoniste* avec une figure expressive. La *famille du peintre* par M. K. Zieleniewski a des qualités de lyrisme et de fougue qui se contredisent fâcheusement avec son dessin lâche et ses volumes négligés. Son *Golgotha* avec les crucifiés sur le fond du ciel strié en volutes roses et avec ses légionnaires travestis en cosaques est d'un anachronisme qui nous fait sourire. Trop de laisser aller. M. Hecht a donné deux paysages stylisés qui ressemblent plutôt à des maquettes de décors de théâtre.

Les portraits sont particulièrement nombreux à la Section polonaise. Signalons-en d'abord deux solidement construits par M. Samtlicki; les portraits à grand appareil d'une fillette en infante à la Velasquez et de M. Antoine (de la célèbre maison de coiffure) en prince persan sont exécutés par M. Czedekowski avec une habile profusion d'étoffes opulentes et de couleurs vives. Les portraits de M. Jamaga-Poznanski plaisent, par la netteté de leur dessin malgré leurs poses un peu photographiques. D. Stuckgold cherche à obtenir des effets plastiques avec une palette impressionniste. Notons aussi un *buste de vieillard* d'une facture sèche mais attrayante par Mlle N. Rodez et deux *têtes* d'un dessin consciencieux mais conventionnel par Mlle J. Rzewuska.

Pour en finir avec la peinture indiquons une *vue de faubourg* peuplé par les Juifs et une *église* prise en raccourci d'en haut, à l'instar des images dans les guignols de Noël polonais, par M. Hencot, des natures mortes et des paysages corrects dans une tradition surannée de MM. Tkaczewski et Jarosz, deux aimables compositions d'enfant à la Stackiewicz par M. B. Stach, enfin une pompeuse et grandiloquente machine de M. Gar.

La statuaire n'est pas très heureusement représentée. Un bon sculpteur, M. Sokolnicki, nous gratifia cette fois de deux ébau-

ches allégoriques de l'adoration des foules pour le veau d'or (Dollar) et pour la Boxe où la tendance au prêche moraliste a entraîné l'auteur à négliger constamment les valeurs plastiques. Deux têtes réalistes non sans quelques qualités par *M. Jurkiewicz* et c'est tout.

Un meilleur sort est réservé à l'art décoratif. Deux morceaux robustes d'applications sur étoffe par *Mme St. de Slavy* (*Morgonowska*) attirent par les beaux et très personnels effets de couleur qu'elle a su tirer de cette matière difficile. *M. Penzyna* à côté d'abat-jour, suspensions, glaces surchargées parfois d'ornementation un peu barbare a créé une grande psyché dans des cadres en bois d'une noblesse de dessins somptueux, développant des motifs flottants en lignes sculpturales.

Edouard WORONIECKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Le 10 mars 1924, en l'église Saint-Séverin à Paris, a été dite une messe pour le repos de l'âme de *Mme Sophie Zaleska*, née *Arkuszewska*, décédée à l'âge de 63 ans, à Radom.

La défunte était mère de *M. Z. L. Zaleski*, membre du Conseil d'administration de l'Association France-Pologne, auquel nous adressons nos bien sincères condoléances.

*
**

On vient de placer, dans la salle d'honneur du Collège Chaptal, le médaillon de *M. W. Gasztowtt*, le grand patriote polonais, qui fut, pendant de nombreuses années, professeur dans cet établissement universitaire.

*
**

Sous le titre « La Pologne ressuscitée » *M. Perrette*, professeur au lycée Louis-le-Grand, a exposé, le 20 février à 20 h. et demie, à Eprenay, les admirables résultats obtenus par la Pologne, dans son effort de reconstitution et de réorganisation de 1919 à 1923. La Pologne, légitimement fière de l'œuvre accomplie, a voulu toucher le cœur de la France en montrant à ses enfants quel usage elle avait fait de sa liberté reconquise. Cent jeunes lycéens français conviés par le gouvernement polonais ont visité la Pologne en septembre 1922, le voyage avait été organisé par l'Association France-Pologne, l'accueil fut enthousiaste; les émotions inoubliables de ce beau voyage, de tant de réceptions émouvantes, de tant de prospérité en espérance, le conférer les a fait revivre pour les membres du Cercle Sparnacien de la Ligue de l'Enseignement qui l'ont chaleureusement applaudi.

*
**

On nous prie de faire part du mariage de *Mlle Anna Eléonora*

Brociner et de M. Alexandre Tansman, qui a été célébré le 1^{er} mars 1924, à Paris, dans la plus stricte intimité.

*
**

Le professeur Thadée Grabowski commencera le 17 mars 1924, à la Sorbonne, un cours sur les grandes époques de la littérature polonaise (Moyen Age, Renaissance, Romantisme, etc.).

Le professeur Grabowski fera, en outre, à l'Institut des Etudes Slaves, un cours sur la poésie polonaise; et, le 6 avril 1924, il parlera sur la tombe de Slowacki, au cimetière Montmartre, à l'occasion du 75^e anniversaire de la mort de ce grand poète polonais.

*
**

Les enfants de la générale Zamoyska, le comte Ladislas Zamoyski et sa sœur Marie viennent de faire don à l'Etat polonais de tous leurs biens, qui consistent en de nombreux domaines fonciers, châteaux et titres.

*
**

Sous la présidence de M. Pierre de Nolhac, de l'Académie Française, aura lieu le dimanche 16 mars 1924 à 16 heures, à la Maison des Etudiants Polonais, 15, rue Lamandé, une fête en l'honneur du 7^e centenaire de la naissance de Ronsard.

Conférence de Mme Marya Kasterska, suivie d'une partie artistique avec le gracieux concours de Mmes Segond-Weber et Andrée de Chauveron, de la Comédie-Française; et de Mlles Gladys Mahxence et Marcelle d'Azy (11 ans) de l'Odéon, du théâtre Fémina et du théâtre de l'Œuvre.

*
**

La Fédération des Républicains rénovateurs (fondée par Probus) et l'Association France-Pologne ont organisé, le jeudi 6 mars 1924, au Musée Social, une conférence de M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association France-Pologne, sur « La Pologne, condition de la paix européenne ».

Dans son brillant exposé, M. André Ménabréa a démontré que la Pologne, fidèle à ses traditions, a pu survivre à tous ses malheurs grâce à son profond patriotisme et grâce à sa civilisation nationale. Malgré les partages, les trois provinces séparées artificiellement avaient néanmoins vécu en communion intime de langue et de culture.

Parlant ensuite des liens séculaires qui unissent la France et la Pologne, le conférencier a soutenu la thèse que ces deux pays, inséparables dans le passé, le seront davantage dans l'avenir. Ils se complètent mutuellement aux points de vue économique et politique. Ils remplissent, sur deux points différents du continent, un rôle dont dépend précisément la paix européenne. L'amitié franco-polonaise, conclut M. Ménabréa, est sortie de la phase du sentimentalisme et repose aujourd'hui sur la base d'intérêts nationaux d'une portée vitale pour les deux pays.

Cette conférence a été suivie d'une représentation cinématographique qui a permis à l'auditoire de se rendre compte des plus belles villes de la Pologne et de ses énormes richesses naturelles.

La réunion était présidée par le commandant Bienaymé de la Motte, membre du Comité directeur de la Fédération des républicains rénovateurs.

*
**

Le bureau de la Section Universitaire de Nancy vient d'être constitué de la manière suivante : Président : M. Philippe Poirson; Vice-Président : M. Alois Kijonka; Secrétaire : M. Martin Michel; Trésorier : M. Pierre Jacops.

*
**

Nous avons été heureux d'apprendre la promotion de M. E. A. Bourdelle, sculpteur, au grade de commandeur de la Légion d'honneur et la nomination de MM. Ferté, proviseur du lycée Louis-le-Grand; Bruet, censeur du lycée Louis-le-Grand, chef de la délégation des professeurs et des élèves de l'enseignement secondaire français en Pologne en 1922; l'abbé Beaussart, premier aumônier du collège Stanislas, dans l'Ordre national polonais « Odrodzenie Polski » (*Polonia restituta*).

*
**

La Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris s'est réunie le mercredi 27 février 1924, sous la présidence de M. A. Tirman.

L'Assemblée a examiné les problèmes soulevés par la réforme financière et la révision douanière en Pologne; elle a ensuite étudié un projet tendant à la création d'un consortium d'exportateurs français pour la Pologne.

*
**

L'Association des Ingénieurs Polonais à Paris a organisé, le samedi 1^{er} mars 1924, son deuxième bal annuel, dans les salons de l'ancien hôtel Mac-Mahon, 7, rue de Tilsitt; cette fête a obtenu le plus vif succès.

*
**

Le mercredi 19 mars 1924, à 16 h. 30, en l'hôtel de la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, le comte Jean de Nicolay donnera une conférence sur « la visite de la Mission agricole française en Pologne », sous la présidence de M. J. Noulens.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5. RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté GLE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. ARTHUR GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Bogusław HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszałkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINDEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du Printemps, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.

Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Etablissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

Maurice DETOURBE, Fabricant de vernis, peintures et encres d'imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.

François DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS Frères et C^{ie}, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

LOUIS ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS ET C^{ie}, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.

André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).

K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY FRÈRES, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPÉLIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelletteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Comte Miecislav ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.

Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM SCHEURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^{ie} SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Lad'slas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin Paris

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classement de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS

SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47. RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; Louis BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; Louis LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK; Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; Louis MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÈNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'Ecole des Sciences Politiques et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'Ecole des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Homme de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAN — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeteseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-08

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Gło-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzyńska 11-13
CRACOVIE, Główny Rynek 18
KATOWICE, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
ŁÓDŹ, Piotrkowska 75
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
SOSNOWIEC, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Żeglarska 26
VARSOVIE, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Etranger :

New - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.